

Conférence de presse du vendredi 23 juin 2000

Communiqué de presse

De nouveaux impôts sous couvert d'écologie

Le "Comité contre des impôts supplémentaires et injustes" refuse catégoriquement les trois projets soumis au peuple le 24 septembre prochain. L'écologie sert de prétexte pour faire accepter un total de 4 milliards de taxes diverses. Il est pourtant évident que le seuil de tolérance est atteint depuis longtemps aussi bien pour l'économie que pour les consommateurs! Le coût de la vie, déjà très élevé en Suisse, va encore augmenter: l'essence qui est déjà chère va coûter au moins 20 centimes de plus par litre (norme de base) tandis que les nouvelles taxes sur le mazout grèveront elles aussi lourdement les budgets des entreprises et des ménages. La toute récente reprise économique que connaît la Suisse serait freinée par l'introduction de nouveaux impôts. De surcroît, ce sont surtout les petites et moyennes entreprises qui seraient touchées.

Le produit de la taxe d'encouragement et de l'initiative solaire servira à alimenter une nouvelle machine à subventions qui conduira à de graves distorsions de concurrence entre entreprises. Il est certes prévu que les recettes de la norme de base soient remboursées par une déduction sur les cotisations salariales, mais il faut savoir que ce remboursement sera très inégalement réparti. Tout le monde devra payer, mais seuls quelques uns profiteront du système mis en place: ainsi, par exemple, les retraités, les femmes sans activité lucrative, les étudiants et les chômeurs ne récupéreront pas un centime puisqu'ils n'ont pas de revenu soumis à l'AVS. En outre, le remboursement sur les cotisation salariales aura un effet régressif, c'est-à-dire que les revenus modestes seront taxés plus lourdement que les revenus élevés. En effet, les familles paieront plus d'impôts que les célibataires puisqu'elles consomment généralement davantage d'énergie. Lors du remboursement, elle seront à nouveau désavantagées car la baisse de la cotisation AVS n'interviendra que sur un seul salaire. Enfin, les habitants des régions de montagne et des régions périphériques seront également défavorisés puisque leurs trajets en voiture sont forcément plus longs.

La loi sur le CO₂, en vigueur depuis début mai, a véritablement un but écologique et elle protège bien mieux la nature que les trois projets de taxes qui seront proposés au peuple en septembre. En outre, au vu des efforts considérables qu'elle a fournis, la Suisse n'a rien à se reprocher en matière de protection de l'environnement et de climat. Les mesures de protection de l'air, par exemple, se sont avérées très efficaces.

3x Non aux nouveaux impôts sur l'énergie

Comité contre des impôts supplémentaires et injustes
Case postale 3085
1211 Genève 3

Mode d'emploi pour calculer les effets d'une taxe de 2 ct./kWh frappant l'essence, le diesel, le mazout, le gaz et l'électricité.

Conversion en kWh

- 1 litre d'essence = 9 kWh
- 1 litre de carburant diesel ou de mazout de chauffage = 10 kWh
- Le gaz naturel et l'électricité sont vendus au kWh

1. Augmentation du litre d'essence en centimes
9 kWh à 2 ct. = 18 ct. En ajoutant la TVA, le litre d'essence serait donc **20 ct. plus cher.**

2. Augmentation du litre de diesel ou de mazout en centimes
10 kWh à 2 ct. = 20 ct. En ajoutant la TVA, le litre de diesel ou de mazout serait donc **21,5 ct. plus cher.**

3. Augmentation du prix du mazout en %
Compte tenu d'un prix moyen de 43 francs les 100 litres (juin 2000), le mazout serait donc **50% plus cher.**

4. Augmentation du prix du gaz en %
Compte tenu d'un prix moyen de 5 ct.le kWh, le gaz serait donc **40% plus cher.**

5. Augmentation du prix de l'électricité en %
La taxe de 2 ct./kWh ne frappe que l'électricité d'origine thermique (nucléaire et gaz principalement). En Suisse, le thermique représente environ 40% de la production de courant. Compte tenu d'un prix moyen de 18 ct. le kWh, l'électricité serait donc **4,5% plus chère.**

Conférence de presse du vendredi 23 juin 2000

Trois fois non à des taxes inadéquates et incompatibles avec le développement durable

par Mme Barbara Polla, conseillère nationale (PLS/GE), coprésidente du
"Comité contre des impôts supplémentaires et injustes"

Les nouveaux impôts sur l'énergie doivent bien sûr être rejetés pour des raisons économiques et pour leur absence d'équité. Mais ils doivent également être rejetés parce qu'ils sont inadéquats du point de vue environnemental.

Comment cela ?

Pour répondre à cette question, il est intéressant de faire un bref retour sur la loi sur le CO2. Avec cette loi, la Suisse a en effet apporté une contribution intéressante à l'amélioration globale du climat. Au lieu d'imposer des prescriptions et interdictions, la loi sur le CO2 fait appel à la responsabilité individuelle des consommateurs, particuliers et entreprises. Elle invite notamment les entreprises à apporter leur contribution à la protection de l'environnement en faisant appel à leur créativité dans ce domaine.

De plus, la taxe sur le CO2 est réellement incitative. Fondée sur le principe du pollueur-payeur, elle ne frappe pas schématiquement les énergies non renouvelables mais fixe clairement des objectifs en fonction de leur charge polluante respective. Rien de tel avec les nouveaux impôts sur l'énergie que l'on veut nous infliger le 24 septembre.

Ces impôts frappent la consommation d'énergie alors qu'il est évident qu'une taxe environnementale, pour être incitative, doit tenir compte du degré de nocivité de chaque type d'énergie pour conduire à un comportement moins polluant. A titre d'exemple, le gaz naturel émet trois fois moins de CO2 que le mazout extra-léger. Or, les trois projets d'impôts sur l'énergie frappent indistinctement l'un et l'autre.

Pour les entreprises, l'énergie constitue depuis toujours un facteur de coût qu'elles cherchent naturellement à réduire. C'est pourquoi elles sont toujours plus nombreuses à faire le choix, onéreux et lourd de conséquences, de se faire certifier ISO 14001. Cette certification a ceci de particulièrement intéressant qu'elle comprend un volet dynamique qui prend en compte l'évolution qualitative des performances environnementales de l'entreprise.

Relevons encore que la taxe dite du centime solaire favorise à priori un type d'énergie par rapport aux autres, alors que rien ne nous permet aujourd'hui de penser que l'énergie solaire prendra une place prépondérante, en termes d'efficacité et de coût, par rapport à d'autres types d'énergie renouvelables ou aimables pour notre environnement. Ce choix totalement arbitraire ne se justifie pas, car le

pourcentage de l'énergie totale consommée en Suisse qu'il est aujourd'hui raisonnable de prédire pour le photovoltaïque est si faible qu'il faut absolument envisager d'autres possibilités.

Même constat pour les éoliennes. A titre d'exemple, les quatre éoliennes de la Centrale de Juvent SA, sise au Montmartrois, dans le Jura bernois, ont produit l'an dernier 3 millions de kWh. Chaque éolienne est constituée d'un pylône de 67 mètres de haut sur lequel est fixée une hélice de 44 mètres de diamètre. Comparaison n'est certes pas raisonnable; mais pour produire l'équivalent de la seule Centrale de Mühleberg (2600 millions de kWh), il faudrait en implanter plus de 3'400!

Dès lors, si l'on veut vraiment favoriser l'émergence et le développement de nouveaux types d'énergie préférables à ceux utilisés aujourd'hui, il faut favoriser la recherche dans de multiples directions afin de choisir à terme la meilleure.

Finalement, qu'en est-il si nous considérons ces taxes sous l'angle du développement durable?.

Selon la définition initiale du rapport Bruntland, le développement durable prend en compte les besoins d'aujourd'hui sans préjudice des besoins, voire les choix, des générations futures. Il repose classiquement sur trois piliers : écologique, économique et social. Or, les nouveaux impôts sur l'énergie sont écologiquement inefficaces puisqu'ils sont non incitatifs, économiquement rétrogrades, mais aussi et surtout socialement injustes. Socialement injustes parce que les ristournes, comme cela a été largement démontré et chiffré, bénéficieront le plus à ceux qui en ont le moins besoin. Des taxes socialement injustes, économiquement insupportables et écologiquement inutiles, ne peuvent pas être un bon instrument pour favoriser le développement durable de notre pays.

(Le texte prononcé oralement fait foi)

Conférence de presse du vendredi 23 juin 2000

Les impôts sur l'énergie alourdissent le fardeau fiscal des familles

par Jean-Claude Vaudroz, conseiller national (PDC/GE), co-président du
"Comité contre des impôts supplémentaires et injustes"

En quelques semaines, le prix des carburants a pris l'ascenseur. Principales causes: le cours du pétrole brut, qui dépasse actuellement 30 dollars le baril (159 litres), soit trois fois plus que l'an dernier à la même époque, et le cours du dollar qui ne cesse de s'apprécier par rapport au franc suisse.

Cette flambée des cours a des répercussions qui vont bien au-delà du seul réservoir de l'automobiliste ou du camionneur. Les compagnies aériennes et les voyagistes ont déjà répercuté sur le prix de vente des billets et des arrangements de vacances la hausse du kérosène. L'artisanat, l'agriculture, les services et l'industrie, qui dépendent fortement du pétrole pour leurs besoins en énergie, voient également leurs coûts de production augmenter.

Mais ce sont les décomptes de chauffage et d'eau chaude qui risquent de faire grimacer le plus les ménages, qu'ils soient locataires ou propriétaires d'un bien immobilier. Car le mazout s'est envolé, passant depuis l'été dernier de moins de 30 francs les cent litres à plus de 45 francs. Dans ces conditions, on discerne combien sont devenus indésirables les projets de nouvelles taxes sur l'énergie qui seront soumis au vote du peuple et des cantons le 24 septembre prochain.

A terme, au taux prévu de 2 ct. par kWh, ces taxes frapperaient l'essence, le diesel et le mazout d'un supplément de 20 centimes par litres. Le total des taxes payées à l'Etat par les usagers de la route dépasserait ainsi allègrement un franc par litre de carburant. Quant au mazout, son prix augmenterait une nouvelle fois de près de 50% pour culminer à plus de 60 francs les 100 litres, faisant ainsi plus que doubler par rapport à l'été 99! Le prix du gaz grimperait également d'environ 40%.

On imagine facilement les conséquences qui en découleraient pour les familles à revenu modeste ou moyen, notamment celles avec enfants, dont les besoins en énergie pour se chauffer et cuire les aliments, pour les douches, la vaisselle et les lessives, sont notoirement plus grands qu'une personne seule ou un couple sans enfant. Sans parler des habitants des régions de montagne, déjà confrontés à un climat plus rude que leurs concitoyens de la plaine, de surcroît étroitement dépendants de la route pour leur desserte et leur ravitaillement..

Comme vous le savez, la famille figure depuis quelques temps en bonne place dans les agendas politiques. Les projets visant à soulager les ménages à revenu modeste ou moyen fleurissent. Les partisans des taxes sur l'énergie sont d'ailleurs parmi les premiers à réclamer un relèvement des

allocations familiales on un allègement plus sensible des impôts directs. Cette dernière requête a même été concrétisée dans de récentes propositions du conseiller fédéral Kaspar Villiger.

Or, les projets de nouveaux impôts sur l'énergie vont exactement dans le sens contraire puisqu'ils **alourdissent** le fardeau fiscal des familles, des personnes à revenu modeste, des classes moyennes et des personnes sans revenu, comme les jeunes en formation et les rentiers AVS/AI.

De plus, ces projets sont le prélude à d'autres du même genre, comme en témoigne le rapport du groupe de travail interdépartemental "Réforme fiscale écologique", publié par le Département fédéral des finances. Ce rapport suggère notamment de revoir la question des déductions fiscales relatives aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Il propose encore de supprimer l'affectation au réseau routier de l'impôt sur les carburants ainsi que les remboursements de cet impôt aux lignes de bus concessionnées, à l'agriculture et à la sylviculture. Je vous en recommande la lecture.

Bref: l'enterrement de l'initiative Rétro-traffic, qui visait notamment à introduire une batterie de mesures prétendument "incitatives", démontre à quel point le peuple suisse, toutes régions confondues et cantons montagnards en tête, en a littéralement ras-le-bol des taxes, redevances et autres prélèvements étatiques qui ont réduit son revenu net de 10% depuis 1990, selon l'Office fédéral de la statistique.

Son message, dont je me fais l'interprète avec beaucoup d'autres, peut se résumer ainsi: "on a déjà suffisamment donné!"

(Le texte prononcé oralement fait foi)

Conférence de presse du vendredi 23 juin 2000

La Suisse ne supporte pas de nouveaux impôts

par Gerold Bühler, conseiller national (PRD/SH), co-président du
"Comité contre des impôts supplémentaires et injustes"

La Suisse n'est pas seulement le paradis de l'emploi. Elle occupe également une position de pointe en matière d'utilisation parcimonieuse de l'énergie. Sa consommation d'énergie par habitant se situe dans la moyenne de l'OCDE. Sa part aux émissions de CO₂ n'est que de 0,2%. Notre pays est le premier à avoir édicté une loi pertinente sur le CO₂. Ces faits parlent d'eux-mêmes. Mais nous ne voulons pas nous reposer sur nos lauriers. Nous devons constamment nous améliorer. Si nous sommes opposés aux taxes énergétiques, c'est que nous jugeons les instruments proposés inadéquats. Nous avons approuvé la loi sur le CO₂ parce qu'elle contient de véritables incitations.

En tant que petite économie ouverte très imbriquée dans l'économie mondiale, la Suisse est particulièrement exposée à la concurrence internationale. Le commerce transfrontalier régional et international, les nouvelles technologies et la mobilité croissante du capital, des personnes et des entreprises confèrent une importance grandissante à la question du site économique. Pour les entreprises, comme d'ailleurs pour la population, les impôts sont des coûts dont les conséquences doivent être soigneusement pesées.

En Suisse, la charge fiscale n'a cessé de progresser ces dernières années! La quote-part fiscale quant à elle se situe aux alentours de 35%, contre 30% il y a dix ans. De nouveaux impôts et taxes se profilent déjà à l'horizon: redevance sur le trafic lourd, augmentations de TVA à répétition. Et voilà que l'on vient encore nous proposer de taxer l'énergie!

De nouveaux impôts sur l'énergie nuiraient à la compétitivité internationale de la Suisse. En effet, les pays qui sont nos principaux concurrents tendent plutôt à réduire les impôts, ce qui fait régresser la Suisse au palmarès de la fiscalité. Le prix de l'énergie est déjà chez nous des plus élevés. Il faut donc s'opposer à tout nouvel impôt sur l'énergie.

Le peuple suisse devra se prononcer le 24 septembre sur trois projets qui visent à introduire de nouvelles taxes sur l'énergie. Il convient de les apprécier à la lumière des objectifs écologiques, économiques et de politique financière qu'ils se proposent d'atteindre.

L'initiative solaire, de même que la taxe d'encouragement, proposent qu'à l'avenir la Confédération finance certaines tâches affectées dans le domaine de l'énergie. L'Etat n'a pas pour rôle de promouvoir l'introduction de certaines technologies sur le marché au moyen du produit de la fiscalité. A la longue, les entreprises qui bénéficieraient de ces subventions ne seraient guère en mesure de survivre. De même, les emplois créés à coup de subventions ne sont pas durables. Les

partisans des subventions estiment qu'une technologie d'avenir comme le solaire a besoin d'une aide au départ. Si cette technologie avait un avenir, on trouverait suffisamment d'investisseurs désireux de gagner de l'argent dans ce secteur. Au marché de juger de l'utilité et de l'intérêt économique de ces techniques. L'Etat doit se concentrer sur la recherche fondamentale. Il a déjà beaucoup augmenté son activité dans ce domaine ces dernières années. L'initiative solaire et la taxe d'encouragement portent sur une redistribution par l'Etat de montants pouvant aller jusqu'à 880 millions de francs. Mais l'Etat n'a pas à prescrire leurs décisions d'investissement à l'économie et à la population.

Quant à la norme de base, elle modifierait la structure de notre fiscalité. Le produit de l'impôt sur l'énergie servirait à abaisser les charges salariales annexes. Les partisans du projet pensent qu'il contribuerait au remplacement de l'énergie par le travail. Mais c'est le contraire qui se produirait car la taxation de l'énergie ferait fuir les emplois. Les experts et l'expérience économique montrent que le "double dividende" évoqué par les partisans de la taxe est une illusion.

Le projet tel qu'il se présente est un bricolage parlementaire ficelé à la hâte et non une réforme fiscale écologique. Un impôt écologique doit respecter certains principes. Il doit chercher à atteindre l'objectif visé conformément au principe de la proportionnalité et éviter de créer des exceptions sources de déséquilibre. Or, c'est précisément ce que fait la norme de base: elle prévoit des exceptions et un système de redistribution qui pénalise certains et provoque des distorsions de concurrence. En outre, en raison de la taxe occulte, le projet nuirait à notre commerce extérieur, ce qui est très gênant pour un pays exportateur comme la Suisse.

Première exception: seraient taxées non pas toutes les énergies, mais seulement celles qui ne sont pas renouvelables. On introduit ainsi une distorsion de concurrence artificielle entre les divers agents énergétiques. L'impôt ne tiendrait pas compte non plus des atteintes portées à l'environnement par tel ou tel agent énergétique. Ce point montre déjà à l'évidence que le projet n'a pas pour but de protéger l'environnement, mais qu'il revêt un caractère purement fiscal. Mais il y a plus: à consommation d'énergie égale, celui qui prend des mesures visant à réduire les émissions serait encore pénalisé.

Deuxième exception: les entreprises à forte consommation d'énergie seraient exonérées. Cette exception est indispensable à leur survie économique. Mais créer un impôt qui doit d'emblée comporter des exceptions pour certaines entreprises est contestable, parce que source d'insécurité. L'exception accordée aux entreprises à forte consommation d'énergie provoque des distorsions de concurrence. Les entreprises au bénéfice d'une exception seraient avantagées par rapport à celles qui en seraient exclues. La limite entre les deux serait certes fixée dans la loi, mais elle ne correspondrait pas à des considérations économiques.

Troisième exception: des couches entières de population seraient aussi exclues du remboursement. Les personnes qui n'exercent plus ou qui n'exercent pas d'activité lucrative ne bénéficieraient d'aucun remboursement. Cela entraînerait un effet de redistribution entre les différentes couches de population, car tous devraient assumer des charges supplémentaires d'énergie pouvant atteindre jusqu'à 50%. Mais au niveau du remboursement des recettes provenant de la norme fondamentale par le biais des charges salariales annexes, près de la moitié de la population suisse serait défavorisée. En 1998, la part d'actifs dans la population atteignait 53,5%. Ce qui signifie que les 46,5% de la population ne disposant d'aucun revenu soumis à AVS

ne seraient pas pris en compte dans l'opération de remboursement: ce sont les retraités, les femmes et les hommes sans activité lucrative, les étudiants, les chômeurs, les invalides.

En résumé, on peut dire que les projets soumis au peuple ne tiennent la rampe ni quant aux critères écologiques, ni quant aux critères économiques. Pour concilier économie et écologie, nous proposons de la remplacer par des cibles à atteindre en matière de progrès technique et par l'application de la loi sur le CO₂, qui comporte des incitations. Les nouvelles taxes demandées ne font que susciter des illusions et nuisent à notre économie.

(Le texte prononcé oralement fait foi)

Conférence de presse du vendredi 23 juin 2000

Ne créons pas une nouvelle machine à subventions!

par Hans Kaufmann, conseiller national (UDC-ZH), co-président du
"Comité contre des impôts supplémentaires et injustes"

Si nous acceptons les quatre milliards d'impôts supplémentaires ainsi que le système de distribution de subventions qui les accompagne, cela aurait de graves conséquences sur le plan de la concurrence dans notre pays ainsi que sur la compétitivité de nos entreprises sur le plan international. Voici quelques explications sur les effets négatifs des nouvelles taxes sur l'énergie qui seront soumises au peuple prochainement.

La norme de base prévoit que le revenu des taxes sur les énergies non renouvelables (pétrole, gaz, charbon et uranium) serve à abaisser les cotisations salariales obligatoires. Des exceptions pourront être appliquées aux entreprises dont les besoins en énergie sont élevés afin d'éviter des distorsions de concurrence à l'intérieur du pays ou par rapport à l'étranger. A première vue, ces propositions semblent raisonnables. Pourtant, dans la pratique, elles désavantageraient gravement des secteurs entiers de l'économie et donneraient lieu à d'importantes distorsions de concurrence.

Pourquoi la norme de base fausse-t-elle la concurrence? Il est évident que l'on commettra des injustices si l'on privilégie une catégorie d'entreprises en raison de leur forte consommation d'énergie tandis que les autres devraient payer le plein tarif. Les boulangeries seront-elles exemptées de la taxe? Que se passera-t-il avec les transports publics? Seront-ils privilégiés par rapport aux transports privés et donc exonérés des taxes sur l'énergie? Ces détails ne seront réglés que lors de l'élaboration de la loi et aucune entreprise ne peut aujourd'hui être certaine d'être exemptée des taxes en raison de sa forte consommation d'énergie.

Une chose est sûre: en raison de sa consommation d'énergie, l'industrie de transformation sera désavantagée sur le plan international. De plus, les biens d'importation ne subiront pas le renchérissement artificiel des taxes sur l'énergie. Il est également évident que les entreprises de services, qui emploient un grand nombre de personnes – surtout les secteurs à salaires élevés comme les banques et les assurances, mais aussi le commerce de détail – seront celles qui profiteront le plus des remboursements. L'industrie serait une fois de plus désavantagée par rapport aux services et à la finance.

Du point de vue scientifique, les taxes d'incitation ne se justifieraient, dans le meilleur des cas, que sur le plan écologique. Les impôts proposés n'impliquent aucune contrainte d'économie d'énergie, contrairement aux règles fixées dans la loi sur le CO₂. Mais si l'on ne se fixe pas d'objectifs concernant les émissions nocives, on ne pourra pas non plus vérifier ultérieurement

l'efficacité des impôts. On ne peut s'empêcher de penser que dans le système de taxes envisagé, la protection de l'environnement ne sert que de prétexte à la création de nouveaux impôts.

Il est faux de prétendre que l'économie va profiter des impôts sur l'énergie ou que ces derniers vont créer des milliers de nouveaux emplois. On sait que leurs partisans ont dû réviser massivement leurs prévisions à la baisse. Aujourd'hui, c'est tout juste si l'on évoque un effet légèrement positif sur l'emploi.

L'idée du "double dividende", qui voulait que les impôts énergétiques profitent aussi bien à l'environnement qu'à l'économie, se révèle être une double légende. Telle est la conclusion d'une étude réalisée par Ecoplan à la demande de l'Office fédéral de l'énergie. "En ce qui concerne la réforme fiscale écologique, il faut s'attendre à un léger recul de l'économie, car les effets positifs de l'abaissement des charges salariales annexes ne compenseraient pas tout à fait les effets négatifs de la taxe sur l'énergie".

Selon Silvio Borner, professeur au Wirtschaftswissenschaftliches Zentrum de l'Université de Bâle, les impôts sur l'énergie feront plus mal aux ménages et aux entreprises que la TVA ou les prélèvements salariaux.

Il va de soi qu'on peut créer des emplois à coup de subventions. Mais ces emplois ne sauraient être durables. Une fois les subventions supprimées, les emplois disparaissent également.

Il est facile de mettre en place une machine à subventions qui provoque d'énormes distorsions de concurrence. Mais revenir sur des subventions relève presque de l'impossibilité. Les expériences que nous avons faites par le passé avec la politique agricole sont un bon exemple des effets nocifs des subventions. Au lieu de faire en sorte que les paysans adaptent leurs structures sur la durée pour les rendre conformes à l'économie de marché, on a tout fait pour maintenir des structures à coup de subventions. Aujourd'hui, les adaptations différées s'accroissent, ce qui entraîne souvent de graves difficultés de mise en application.

Aussi bien l'initiative solaire que la taxe d'encouragement débouchent sur une redistribution étatique de montants pouvant aller jusqu'à 900 millions de francs. Mais ce n'est pas à l'Etat de dicter à l'économie ses décisions d'investissements. Les techniques d'avenir n'ont pas besoin d'aide étatique au départ. Le marché suisse des capitaux est suffisamment doté pour mettre à disposition du capital-risque en faveur des nouvelles technologies. On ne peut pas dire que l'économie ne fasse rien pour la recherche énergétique. La Suisse y consacre chaque année quelque 300 millions de francs. Mais sous nos latitudes, de nombreux investisseurs et des spécialistes professionnels ne prédisent manifestement pas un aussi brillant avenir à l'énergie solaire que ses partisans.

Il faut relever par ailleurs que l'initiative solaire et la taxe d'encouragement doivent contribuer à promouvoir les techniques existantes. Rien n'est prévu pour la recherche et le développement de nouvelles technologies. En fin de compte, ce sont les consommateurs qui financent par leurs impôts la coûteuse installation de panneaux solaires sur le toit d'un propriétaire aisé.

Je terminerai par une dernière remarque: vous êtes-vous demandé qui examinera les demandes de subventions, qui décidera de leur acceptation ou de leur rejet? Et à qui un demandeur pourra s'adresser s'il n'est pas d'accord avec la décision prise? Une économie de subventions vient souvent gonfler tout un appareil de redistribution de l'Etat qui développe sa propre dynamique.

Aujourd'hui, nous ne pourrions stopper cette évolution fatale qu'en refusant les trois projets de lois qui nous sont proposés. La politique énergétique ne doit pas devenir le terrain privilégié des chasseurs de subventions, comme l'a longtemps été la politique agricole.

(Le texte prononcé oralement fait foi)

Les impôts sur l'énergie alourdissent le fardeau fiscal des familles par Jean-Claude Vaudroz, conseiller national (PDC/GE)

Le texte prononcé oralement fait foi

En quelques semaines, le prix des carburants a pris l'ascenseur. Principales causes: le cours du pétrole brut, qui dépasse actuellement 30 dollars le baril (159 litres), soit trois fois plus que l'an dernier à la même époque, et le cours du dollar qui ne cesse de s'apprécier par rapport au franc suisse.

Cette flambée des cours a des répercussions qui vont bien au-delà du seul réservoir de l'automobiliste ou du camionneur. Les compagnies aériennes et les voyageurs ont déjà répercuté sur le prix de vente des billets et des arrangements de vacances la hausse du kérosène. L'artisanat, l'agriculture, les services et l'industrie, qui dépendent fortement du pétrole pour leurs besoins en énergie, voient également leurs coûts de production augmenter.

Mais ce sont les décomptes de chauffage et d'eau chaude qui risquent de faire grimacer le plus les ménages, qu'ils soient locataires ou propriétaires d'un bien immobilier. Car le mazout s'est envolé, passant depuis l'été dernier de moins de 30 francs les cent litres à plus de 45 francs. Dans ces conditions, on discerne combien sont devenus indésirables les projets de nouvelles taxes sur l'énergie qui seront soumis au vote du peuple et des cantons le 24 septembre prochain.

A terme, au taux prévu de 2 ct. par kWh, ces taxes frapperaient l'essence, le diesel et le mazout d'un supplément de 20 centimes par litres. Le total des taxes payées à l'Etat par les usagers de la route dépasserait ainsi allègrement un franc par litre de carburant. Quant au mazout, son prix augmenterait une nouvelle fois de près de 50% pour culminer à plus de 60 francs les 100 litres, faisant ainsi plus que doubler par rapport à l'été 99! Le prix du gaz grimperait également d'environ 40%.

On imagine facilement les conséquences qui en découleraient pour les familles à revenu modeste ou moyen, notamment celles avec enfants, dont les besoins en énergie pour se chauffer et cuire les aliments, pour les douches, la vaisselle et les lessives, sont notoirement plus grands qu'une personne seule ou un couple sans enfant. Sans parler des habitants des régions de montagne, déjà confrontés à un climat plus rude que leurs concitoyens de la plaine, de surcroît étroitement dépendants de la route pour leur desserte et leur ravitaillement..

Comme vous le savez, la famille figure depuis quelques temps en bonne place dans les agendas politiques. Les projets visant à soulager les ménages à revenu modeste ou moyen fleurissent. Les partisans des taxes sur l'énergie sont d'ailleurs parmi les premiers à réclamer un relèvement des allocations familiales ou un allègement plus sensible des impôts directs. Cette dernière requête a même été concrétisée dans de récentes propositions du conseiller fédéral Kaspar Villiger.

Or, les projets de nouveaux impôts sur l'énergie vont exactement dans le sens contraire puisqu'ils **alourdissent** le fardeau fiscal des familles, des personnes à revenu modeste, des classes moyennes et des personnes sans revenu, comme les jeunes en formation et les rentiers AVS/AI.

De plus, ces projets sont le prélude à d'autres du même genre, comme en témoigne le rapport du groupe de travail interdépartemental "Réforme fiscale écologique", publié par le Département fédéral des finances. Ce rapport suggère notamment de revoir la question des déductions fiscales relatives aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail. Il propose encore de supprimer l'affectation au réseau routier de l'impôt sur les carburants ainsi que les remboursements de cet impôt aux lignes de bus concessionnées, à l'agriculture et à la sylviculture. Je vous en recommande la lecture.

Bref: l'enterrement de l'initiative Rétro-traffic, qui visait notamment à introduire une batterie de mesures prétendument "incitatives", démontre à quel point le peuple suisse, toutes régions confondues et cantons montagnards en tête, en a littéralement ras-le-bol des taxes, redevances et autres prélèvements étatiques qui ont réduit son revenu net de 10% depuis 1990, selon l'Office fédéral de la statistique.

Son message, dont je me fais l'interprète avec beaucoup d'autres, peut se résumer ainsi: "on a déjà suffisamment donné!"

23 juin 2000